

# Contact

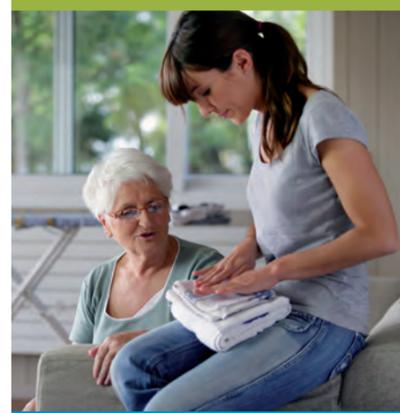
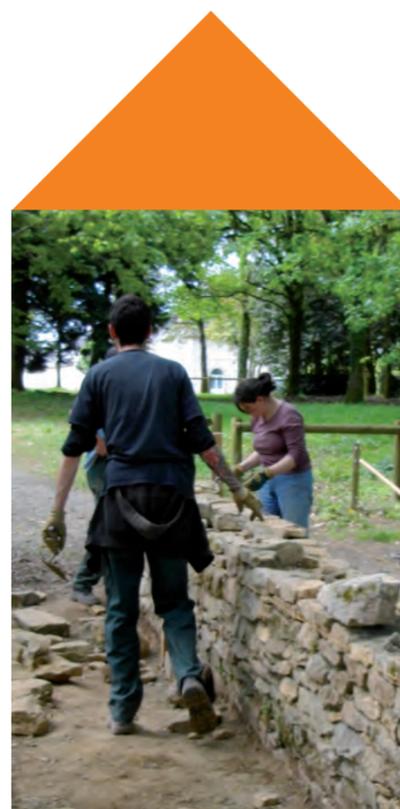


Pour en savoir plus :

Yunzhi LI - Facilitatrice clauses sociales  
Tél. 07 85 89 55 74 • y.li@mllorient.org



Crédits photos : Fotolia, ELAN, Lorient Agglomération, Christophe TERRRES, CABC, Ville de Plouay, Retintex - Design graphique Com-K Créations



Les Structures d'insertion  
par l'activité économique,  
*des fournisseurs  
de biens et services*

# SIAME



Sur le Pays de Lorient, c'est une trentaine de structures qui emploie plus de 1 000 personnes avec des compétences et des savoir-faire reconnus pour répondre à vos besoins.



## Les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), c'est quoi ?

Les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont des entreprises de l'économie sociale et solidaire ayant pour objectif l'accès et le retour sur le marché du travail des personnes sans emploi.

## Pourquoi travailler avec une SIAE ?

### Travailler avec une SIAE, c'est :

- » Diversifier ses partenaires économiques
- » Bénéficier d'une souplesse de fonctionnement et de réactivité dans la gestion des ressources humaines
- » Bénéficier d'un accompagnement sur le recrutement, les contrats de travail, la gestion administrative
- » Anticiper ses besoins en main-d'œuvre
- » Répondre aux exigences des marchés publics
- » Engager son établissement dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale

## L'insertion par l'activité économique, pourquoi ?

Le passage par une SIAE permet de retrouver des habitudes professionnelles mais également de se former à un métier, d'acquérir un savoir-faire et un savoir-être.

La finalité du parcours au sein d'une SIAE est l'accès à un emploi durable, directement ou par le biais d'une formation qualifiante, chez un employeur dit classique.

### Sur notre territoire, ce sont :

- » **ACI** : Les ateliers et chantiers d'insertion
- » **EI** : Les entreprises d'insertion
- » **AI** : Les associations intermédiaires
- » **ETTI** : Les entreprises de travail temporaire d'insertion
- » **GEIQ** : Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification

#### Les points communs :

La mise en situation de travail de personnes salariées avec un accompagnement vers l'emploi durable.

#### Les spécificités :

Des modes d'interventions différents.



Les **ACI** produisent des biens et services. Ces salariés sont organisés en équipe et interviennent dans un cadre de travail adapté.



Les **EI** produisent des biens et services et sont positionnées sur le champ concurrentiel. Elles sont soumises aux contraintes du marché.



Les **AI** mettent à disposition du personnel auprès des entreprises, des particuliers, des associations et des collectivités.



Les **ETTI** mettent à disposition des salariés par le biais de missions intérimaires auprès des entreprises, des associations et des collectivités.



Les **GEIQ** proposent aux entreprises adhérentes des salariés en contrat en alternance qui bénéficient d'une formation qualifiante.

Les SIAE sont des acteurs économiques de terrain. Leur connaissance des personnes et de leurs compétences leur permet de répondre au mieux à vos exigences de recrutement.

### La clause d'insertion dans les marchés publics.

» ENTREPRISES, vous souhaitez vous positionner sur un marché public avec une clause sociale : les SIAE sont une solution et répondent à vos besoins.

» ACHETEURS PUBLICS OU PRIVÉS, vous souhaitez soutenir l'emploi durable : les clauses d'insertion sont des leviers à votre disposition et les SIAE des réponses de proximité.

La production de biens et services : ACI et EI

La mise à disposition de salariés à titre onéreux : AI, ETTI et GEIQ

